

Courrier des lecteurs : l'ARN 188 réagit

« Trésorier de l'Association des riverains de la N 188 à Massy (ARN 188) qui a été créée en 2002, notre objectif est la réduction des nuisances faites par le bruit qui augmentent avec le trafic : nous militons entre autres pour un abaissement de la vitesse sur la portion de route qui longe les immeubles d'habitation. L'article concernant les radars, publié dans votre édition du 13 avril, nous a donc intéressés, en particulier le commentaire concernant les incohérences de certaines limitations. Nous constatons en effet que la portion de route qui passe à quelques mètres de nos fenêtres (et nous prive de l'utilisation de nos balcons, nous obligeant à rester fenêtres fermées en ces belles journées de printemps...) est limitée à 90 km/h alors qu'au niveau des centres commerciaux et vers Palaiseau la vitesse est limitée à 70 km/h. Si nous avons la même limitation dans notre secteur avec des contrôles systématiques, nous retrouverions une certaine tranquillité, les mesures acoustiques ayant démontré qu'entre 70 et 90 km/h l'accroissement du bruit des voitures est très important. Nous avons beaucoup de mal à faire avancer ce dossier malgré l'appui répété de notre maire Vincent Delahaye. Le transfert de compétences de l'Etat vers le Conseil général freine également toute décision, les nouveaux responsables prenant du temps pour prendre connaissance des dossiers.

■ Pierre de la Motte

• Association des riverains de la N 188 :
4 allée de Pologne. (c/o J-F Bargot)
91 300 Massy. »

Comme nous vous l'indiquions dans notre article "Tolérance zéro sur les routes" paru dans notre édition du 13 avril, c'est le préfet qui a le dernier mot concernant les limitations de vitesse dans le département. Nous ne pouvons que vous encourager à vous adresser à ses services.